



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

Tél : 04.50.43.01.67
Fax : 04.50.43.14.24
mairie.mieuussy@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 novembre 2014
Compte rendu sommaire
Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : MM Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Xavier BOSSUT, Régis BERTHIER, Arnaud BOSSON, Christine BUCCHARLES, Delphine CAPRI, Sophie CURDY, Nathalie GONCALVES, Gérard GUDEFIN, Chantal LELEU, Arnaud MAGREZ, Daniel MERCIER, Eric MEYNET, Nadine MONTFORT, Anne PISSARD-MAILLET

Absent : Néant

- 1) Le Conseil Municipal adopte les budgets supplémentaires 2014 se présentant comme suit :

COMMUNE

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 219 706,04 €. L'équilibre est également obtenu en section d'investissement pour un montant de 890 672,33 € (dont 598 700 € de reports de dépenses).

REGIE DES REMONTEES MECANIQUES

Equilibre en dépenses et en recettes à la somme de 331 476,46 € en section d'exploitation et 714 865,61 € en section d'investissement (dont 63 200 € de reports en dépenses).

SERVICES DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Equilibre en dépenses et recettes à la somme 139 296,48 € en section d'exploitation et 393 256,48 € en section d'investissement (dont 266 840 € de reports en dépenses).

- 2) Il définit les modalités de la modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme engagée afin d'intégrer la suppression de l'emplacement réservé n°28.
- 3) Il décide de ne pas appliquer les exonérations facultatives de la taxe d'aménagement.
- 4) Il approuve le projet de statuts modifiés du SIVOM de la Région de CLUSES.
- 5) Il autorise le Maire à signer avec l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie la convention relative au portage foncier pour l'acquisition de 235 m² de surface commerciale situés au rez de chaussée de l'immeuble « Les Terrasses du Haut-Fleury ».
- 6) Il décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie auprès du groupement SOFCAP/GENERALI.

- 7) Il valide l'avant projet afférent aux phases 1 et 2 des travaux de mise en conformité des captages d'eau potable pour un montant de 2 137 473,74 € H.T., accepte la nouvelle rémunération du Cabinet PROFILS ETUDES, maître d'œuvre, et sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Département de la Haute-Savoie pour la réalisation de ces opérations.
- 8) Il est favorable à l'adhésion de la Commune au Groupement de Commandes concernant les travaux d'entretien des voiries dont la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre assurera le rôle de coordonnateur et désigne M. Jean-François GAUDIN et Mme Annie JORAT pour faire partie de la Commission d'appel d'offres respectivement en qualité de titulaire et de suppléante.
- 9) Il approuve la proposition de l'ONF relative au programme des coupes de bois sur pied et des coupes de bois façonnées pour l'exercice 2015.
- 10) Il autorise le Maire à signer une convention entre le Collège Jacques BREL de TANINGES et la Régie des Remontées Mécaniques pour le fonctionnement et le financement de la section sportive ski du collège.
- 11) Il décide de reverser au Foyer de Ski de Fond MIEUSSY/SOMMAND la somme de 5 315 € sur les recettes de fond encaissées pour la saison d'hiver 2013/2014.
- 12) Il fixe à 25 € l'indemnité mensuelle de déplacement allouée au personnel saisonnier à temps complet de la Régie des Remontées Mécaniques.
- 13) Il détermine le montant des tarifs applicables aux frais de secours à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin ou de fond.
- 14) Il autorise le Maire à signer la convention établie avec la Société « ambulanceroth » qui assure les opérations d'évacuations sanitaires du domaine skiable de Sommand vers les centres hospitaliers du secteur.
- 15) Il approuve les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond pour la saison 2014/2015.
- 16) Il décide de renouveler le bail de location à la Section Locale des Moniteurs de ski de Sommand pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2014.
- 17) Il fixe à 105 € par jour le prix de location de la salle polyvalente de Sommand à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les groupes (+ de 20) qui pratiquent l'activité de ski de fond ou de ski alpin.
- 18) Il accepte la participation financière de 92 € demandée par la Commune de SAINT-JEOIRE pour la scolarisation d'un élève de MIEUSSY.

Le Maire,
Régis FORESTIER

